

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Pour une caisse maladie unique et sociale»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 9 décembre 2004 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour une caisse maladie unique et sociale»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une caisse maladie unique et sociale» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 112 007 signatures déposées, 111 154 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Mouvement Populaire des Familles, Case postale 155, 1211 Genève 17.

10 janvier 2005

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2003 670

Initiative populaire fédérale «Pour une caisse maladie unique et sociale»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	11 259	50
Berne	11 439	70
Lucerne	1 308	4
Uri	73	0
Schwyz	305	4
Obwald	37	0
Nidwald	122	0
Glaris	149	0
Zoug	304	1
Fribourg	2 940	39
Soleure	1 369	26
Bâle-Ville	4 244	0
Bâle-Campagne	2 403	106
Schaffhouse	650	4
Appenzell Rhodes-Ext.	283	1
Appenzell Rhodes-Int.	24	0
Saint-Gall	2 679	4
Grisons	718	7
Argovie	2 156	3
Thurgovie	778	3
Tessin	9 882	113
Vaud	24 714	142
Valais	2 381	16
Neuchâtel	9 036	75
Genève	16 322	151
Jura	5 579	34
Suisse	111 154	853